

Date de Convocation :
19 février 2025

Affiché le :
3 mars 2025

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 19

Conseil d'administration Séance du 28 février 2025

Délibération n°40-2025 Débat d'orientations budgétaires 2025 de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg

Mme Agnès DOLHEM a été désignée secrétaire de séance.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2025 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 (Loi NOTRe), il est présenté au Conseil d'administration un rapport propre à ouvrir le débat sur les orientations budgétaires dont le contenu fait l'objet du document ci-annexé.

A l'issue de la présentation, les membres du Conseil d'administration sont invités à s'exprimer sur les orientations générales du budget 2025.

DÉLIBÉRATION :

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations pour le budget 2025, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2025, conformément à la loi.

Le Président,



Marc Pottier

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	19	0	0	0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'État et de son affichage le 3 mars 2025.

Accusé de réception en préfecture
014-200028132-20250303-Delib-40_2025-DE
Date de télétransmission : 03/03/2025
Date de réception préfecture : 03/03/2025